

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, tenue le 7 mars 2011 à 20 heures au Centre Administratif, sous la présidence de la mairesse, madame Clémence Le May.

Sont présents, les conseillers et la conseillère :

Marcel Deneault
Louise B. Gosselin
Hugues Girouard
Michel Larochelle
Stéphane Bilodeau
Claude Michaud

et la directrice générale, madame Francine Moreau.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée après la prière d'usage.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 février 2011.
3. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer.
4. Lecture du courrier.
5. Période de questions.
6. Avis de motion concernant l'adoption d'un amendement au plan d'urbanisme numéro 383-2003.
7. Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement de concordance au règlement de zonage numéro 384-2003.
8. Adoption du projet de règlement d'amendement n° 456-2011 du plan d'urbanisme numéro 383-2003 et fixant la date de l'assemblée de consultation.
9. Adoption du projet de règlement de concordance n° 457-2011 du règlement de zonage numéro 384-2003 et fixant la date de l'assemblée de consultation.
10. Demande au Ministère des Transports – problématique de l'érosion majeure au 257, route 161.
11. Exposition de Victoriaville – Annonce dans le bottin.
12. Journée d'information technique du bassin versant de la rivière Nicolet – Autorisation des frais d'inscription.
13. Journée d'information de l'Association québécoise d'urbanisme - Invitation
14. Participation à la Journée Normand Maurice – demande de confirmation.
15. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base.
16. Interdiction de stationner – rue Blanchet
17. Travaux de marquage des chaussées – autorisation de dépense.
18. Demande de soumissions par invitation pour la fourniture d'asphalte relativement à des travaux de réparation et d'entretien des rues.
19. Fixation du taux horaire pour l'année 2011 pour les employés au service de la voirie municipale.
20. Acceptation des permis 2011-02-002 à 2011-02-011 pour une valeur de 246 500,00\$

21. AFFAIRES NOUVELLES
22. Période de questions.
23. Clôture de la séance.

2011-03-034

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que l'ordre du jour ci-avant décrit, soit adopté tel que présenté en tenant compte cependant qu'on laisse l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-035

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 février 2011

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu que les délibérations de l'assemblée ordinaire du 7 février 2011 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-036

Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer

La liste des comptes du mois de février 2011 depuis le dernier rapport de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 8 pages, totalisant 73 396,26\$ est soumise aux membres du Conseil.

Communication est également donnée d'un certificat de Madame Francine Moreau, secrétaire-trésorière, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de février 2011 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant 73 396,26\$.

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Michel Larochelle, il est résolu que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de février 2011, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture du courrier

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

- Accusé réception de la résolution 2011-01-007 concernant l'occupation dynamique des territoires

Ministère des Transports

- Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie

La Table régionale de concertation des aînés Centre-du-Québec

- Invitation à une rencontre, mercredi 6 avril, à Victoriaville- Journée de réflexion sur les conditions de vie des aînés au Centre-du-Québec

Union des Municipalités du Québec

- Invitation au Sommet sur le milieu municipal – samedi, 19 mars à Boucherville

- Association de la fibromyalgie • Demande d'aide financière
- COPERNIC • Invitation à la présentation du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Nicolet – mardi le 29 mars 2011 à 19h00 à la salle du conseil de Victoriaville
- AFEAS – Femmes en mouvement • Demande de contribution financière pour le 45^e congrès provincial de l'Afeas

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Avis de motion concernant l'adoption d'un amendement au plan d'urbanisme numéro 383-2003

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Larochelle, qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme est soumis pour approbation. Cette modification est nécessaire afin de se conformer à l'intégration des îlots déstructurés.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement de concordance au règlement de zonage numéro 384-2003

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Deneault, qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement de concordance au règlement de zonage est soumis pour approbation. Ces modifications s'inscrivent dans une démarche de concordance au plan d'urbanisme.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

2011-03-037

Adoption du projet de règlement d'amendement n° 456-2011 du plan d'urbanisme numéro 383-2003 et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin;

Il est résolu d'adopter le projet de règlement d'amendement n° 456-2011 du plan d'urbanisme numéro 383-2003.

Le présent projet de règlement n° 456-2011 a pour objet de modifier le plan d'affectation du sol afin de se conformer aux dispositions de l'article 59 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (demande à portée collective) et d'intégrer les îlots déstructurés autorisés par la décision numéro 353225 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 avril 2011, à 19 h 30, au Centre Administratif.

Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-038

Adoption du projet de règlement de concordance n° 457-2011 du règlement de zonage numéro 384-2003 et fixant la date de l'assemblée de consultation

Sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin;

Il est résolu d'adopter le projet de règlement de concordance n° 457-2011 du règlement de zonage numéro 384-2003.

Le présent projet de règlement n° 457-2011 a pour objet de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no 384-2003 afin

d'intégrer les îlots déstructurés autorisés par la décision numéro 353225 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de concordance au plan d'urbanisme.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 avril 2011, à 19 h 30, au Centre Administratif.

Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-039

Demande au Ministère des Transports – problématique de l'érosion majeure au 257, route 161

Attendu qu'une demande au Ministère des Transports a été soumise en mai 2004 concernant une problématique d'érosion majeure au 257, route 161 à St-Christophe d'Arthabaska;

Attendu que deux rapports ont été produits par le Centre d'expertise hydrique, le premier en juillet 2004 et le deuxième en octobre 2009;

Attendu que la comparaison entre les photographies du terrain prises en 2004 et en 2009, permet de voir que la situation a évolué de manière évidente en 5 ans;

Attendu que le rapport conclut que la situation continuera à se dégrader, et que les recommandations de 2004 sur la nécessité d'intervenir demeurent inchangées;

Attendu que plusieurs rencontres ont été tenues avec des représentants de différents ministères ;

Attendu que l'entretien de la route 161 et de ses abords sont la responsabilité du Ministère des Transports;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska demande au Ministère des Transports de prendre acte du dossier concernant le problème d'érosion majeure au 257 de la route 161 et de l'inscrire dans leur programmation des travaux prioritaires pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-040

Exposition de Victoriaville – Annonce dans le bottin

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Marcel Deneault, il est résolu d'autoriser l'achat d'une annonce d'une demi-page dans le bottin de l'Exposition Agricole de Victoriaville au coût de 125,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-041

Journée d'information technique du bassin versant de la rivière Nicolet – Autorisation des frais d'inscription

Attendu que la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) et ses partenaires sollicitent la participation des municipalités, des entrepreneurs et des associations de riverains du bassin versant de la rivière Nicolet pour une journée d'information technique;

Attendu que les objectifs de cette journée visent à informer et outiller les intervenants sur les processus d'érosion et leur gestion, le rôle des milieux humides et les responsabilités des municipalités envers ces environnements;

Le 7 mars 2011(suite)

Attendu que cette journée a lieu à la Salle des Cantons de Warwick, le 15 mars prochain et que le coût de l'inscription est de 30\$ par personne ;

En conséquence; sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par le conseiller Claude Michaud, il est résolu d'autoriser les coûts d'inscription aux membres du conseil intéressés à assister à cette journée.

Que les deux inspecteurs, Marcel Marchand et Patrick Parenteau, ainsi que la directrice générale soient autorisés à assister à cette journée d'information technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Journée d'information de l'Association québécoise d'urbanisme – Invitation

Les deux membres du Conseil qui siègent au Comité consultatif d'urbanisme ne sont pas disponibles pour assister à la Journée d'information de l'Association québécoise d'urbanisme, donc aucune somme n'est autorisée pour cette activité.

2011-03-042

Participation à la Journée Normand Maurice – demande de confirmation

Attendu que depuis quelques années le Groupe Solidarité Jeunesse de Victoriaville a initié une journée de collecte spéciale de résidus domestiques dangereux « Journée Normand Maurice » sur le territoire de la ville de Victoriaville;

Attendu que l'organisation offre son expertise à toutes les municipalités de la MRC d'Arthabaska désireuses de participer à cet événement;

Attendu que lors de l'étude du budget 2011, le sujet fut discuté et un montant d'argent a été réservé afin de participer à la Journée Normand Maurice en 2011;

En conséquence, sur proposition du conseiller Claude Michaud, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska confirme aux organisateurs de la Journée Normand Maurice, responsables du Groupe Solidarité Jeunesse, sa participation à la Journée Normand Maurice pour l'année 2011 et autorise une contribution financière de 0,25\$ par habitant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-043

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de 94 327,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur proposition du conseiller Claude Michaud appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu que la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Suite à la page 2319)

2011-03-044

Interdiction de stationner – rue Blanchet

L'inspecteur municipal explique aux membres du Conseil un problème récurrent concernant le stationnement des autos dans la rue Blanchet durant la saison hivernale. Notre entrepreneur en déneigement a de la difficulté à entretenir convenablement cette rue, en raison des véhicules stationnés au bord du chemin. Cette rue est très abrupte, étroite et se termine en haut de la côte par un cul-de-sac. Alors, lorsque le camion de déneigement doit passer pour enlever la neige et qu'en plus il y a des autos immobilisées dans la côte, son travail devient périlleux.

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 336-98 relatif au stationnement, le Conseil peut désigner par résolution les endroits qu'il juge nécessaire d'interdire le stationnement;

Attendu qu'il aurait lieu d'interdire le stationnement en tout temps sur cette rue pour des raisons de sécurité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le Conseil décrète une interdiction de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur la rue Blanchet sur toute la longueur de la rue soit sur 1,1 kilomètre. Un plan est annexé à la présente résolution.

Qu'une signalisation adéquate sera installée et une copie conforme de cette résolution sera transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-045

Travaux de marquage des chaussées – autorisation de dépense

Attendu que la Municipalité a signé un contrat de trois ans pour les travaux de marquage de chaussées avec l'entreprise Lignco Sigma inc. en juillet 2009;

En conséquence, sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'autoriser les travaux de marquage des chaussées sur une longueur approximative de 35 kilomètres à 201,00\$ du kilomètre et le marquage de treize (13) traverses de piétons pour une somme totale de 8 114\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-046

Demande de soumissions par invitation pour la fourniture d'asphalte relativement à des travaux de réparation et d'entretien des rues

Sur proposition du conseiller Marcel Deneault, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu;

Que la municipalité demande des soumissions par voie d'invitation écrite à quatre entrepreneurs pouvant répondre à l'appel d'offres relativement à la fourniture de béton bitumineux.

Que les quatre entrepreneurs sont :

- Asphalte Fernand Daigle Inc.
- Asphalte Lemaire Inc.
- Pavage Veilleux 1990 Inc
- Sintra (Centre-du-Québec)

Que la date limite pour la réception des soumissions est fixée à mardi, le 29 mars 2011 à 15 heures et que l'ouverture sera faite publiquement le même jour à 15h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-047

Fixation du taux horaire pour l'année 2011 pour les employés au service de la voirie municipale

Attendu que pour la saison estivale 2011, le service de voirie engage du personnel à temps partiel pour certains travaux;

Le 7 mars 2011(suite)

Attendu qu'il y a lieu de fixer le taux horaire des employés à temps partiel au service de la voirie;

En conséquence, sur proposition du conseiller Michel Larochelle, appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau, il est résolu;

Que le Conseil autorise un taux horaire de 15\$ pour les employés à temps partiel au service de la voirie pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-03-048

Acceptation des permis 2011-02-002 à 2011-02-011 pour une valeur de 246 500\$

Sur proposition du conseiller Hugues Girouard, appuyée par la conseillère Louise B. Gosselin, il est résolu d'accepter les permis portant les numéros 2011-02-002 à 2011-02-011 inclusivement pour une valeur de 246 500\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2011-03-036, 2011-03-040, 2011-03-041, 2011-03-042, 2011-03-045, et 2011-03-047.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de mars 2011.

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

2011-03-049

Clôture de la séance

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau, appuyée par le conseiller Hugues Girouard, il est résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Clémence Le May,
Mairesse

Francine Moreau,
Secrétaire-trésorière

La signature par la mairesse équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

